TRAFFIC INJURY RESEARCH FOUNDATION

SONDAGE SUR LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE DE 2011

LA DISTRACTION AU VOLANT AU CANADA : TENDANCES

TIRF

The knowledge source for safe driving

La Fondation de recherches sur les blessures de la route

La mission de la Fondation de recherches sur les blessures de la route (FRBR) consiste à réduire les décès et les blessures causés par les collisions routières. la FRBR est un institut de sécurité routière national, indépendant et philanthropique. depuis sa mise sur pied en 1964, la FRBR s'est fait reconnaître à l'échelle internationale pour ses réalisations dans une gamme de domaines liés à la recherche des causes des collisions routières et à l'établissement de programmes et de politiques qui visent à les traiter de façon efficace.

Autheurs
Kyla D. Marcoux
Ward G.M. Vanlaar
Robyn D. Robertson

Fondation de recherches sur les blessures de la route
171, rue Nepean, bureau 200
Ottawa, Ontario K2P 0B4
T : (613) 238-5235
F : (613) 238-5292
Couriel : tirf@tirf.ca
Site web : www.tirf.ca

Février 2012
Fondation de recherches sur les blessures de la route
Droits d'auteurs © 2012
ISBN: 978-1-926857-30-5

SOUTIEN FINANCIER ASSURÉ PAR :

Principaux parrains :

Transport Canada

Transports Canada

Brewers Association of Canada

L'Association des brasseurs du Canada

LA DISTRACTION AU VOLANT AU CANADA : TENDANCES

La présente fiche d'information résume les résultats nationaux du *Sondage sur la sécurité routière de 2011* sur la distraction au volant, au Canada. Ce sondage d'opinion publique annuel est réalisé par la Fondation de recherches sur les blessures de la route (FRBR) et parrainé par l'Association des brasseurs du Canada et Transports Canada. Il prend le pouls de la nation sur les questions clés en matière de sécurité routière à l'aide d'une vaste enquête réalisée par téléphone et en ligne auprès d'un échantillon aléatoire représentatif de conducteurs canadiens.

Les Sondages antérieurs ont porté sur la distraction des conducteurs en général. Plus récemment, l'usage croissant des téléphones cellulaires a suscité un intérêt accru pour cette source particulière de distraction des conducteurs. Fait intéressant, les résultats du Sondage de 2010 sur la distraction au volant montraient que la plupart des Canadiens (72,2 %) associent d'emblée le téléphone cellulaire à la distraction au volant. Ces résultats préliminaires semblent indiquer que les Canadiens ne sont pas pleinement conscients de tout l'éventail d'activités susceptibles de distraire le conducteur. Afin de consolider des résultats du Sondage précédent sur la distraction, la présente fiche d'information décrit les résultats du Sondage de 2011 en mettant l'accent sur l'usage du cellulaire au volant.

À quelle fréquence les Canadiens utilisent-ils leur cellulaire au volant? En 2011, on a demandé aux Canadiens à quelle fréquence ils utilisaient leurs cellulaires pendant qu'ils conduisent. Plus précisément, les répondants ont eu à indiquer à quelle fréquence ils utilisent leur cellulaire en mode mains libres, à quelle fréquence ils conversent à l'aide d'un cellulaire portatif et à quelle fréquence ils composent des messages textes au volant. Cette question avait aussi été posée en 2010. En 2011, 18,1 % des répondants ont répondu qu'ils parlaient souvent au téléphone en mode mains libres en conduisant, 4,8 % ont mentionné qu'ils conversaient souvent à l'aide de leur cellulaire portatif et 4,0 % ont déclaré qu'ils composaient souvent des messages textes au volant. Aux fins de la comparaison, en 2010, 19,9 % avaient déclaré utiliser leur cellulaire en mode mains libres en conduisant, ce qui diffère peu des 18,1 % qui ont déclaré en faire autant en 2011 (Robertson et coll., 2011).

En 2010, le nombre de Canadiens (8,0 %) qui disaient utiliser souvent leur téléphone portatif en conduisant était significativement plus important qu'en 2011 (4,0 %) (Robertson et coll., 2011). Enfin, en 2010 toujours, 5,2 % ont déclaré avoir souvent composé des messages textes sur leur cellulaire en conduisant, ce qui diffère peu des 4,8 % de 2011 (Robertson et coll., 2011). En résumé, le nombre de Canadiens qui déclarent converser à l'aide d'un téléphone portatif en 2011 est moins grand qu'en 2010. Toutefois, il n'y a pas de différence dans le pourcentage de Canadiens qui déclarent converser à l'aide de leur téléphone en mode mains libres en conduisant, et pas de différence non plus dans le pourcentage de ceux qui déclarent envoyer des messages textes en conduisant en 2011 et en 2010.

Combien de Canadiens utilisent leur cellulaire au volant au cours d'une période de sept jours?
Les répondants ont aussi mentionné combien de minutes ils avaient passées à utiliser un cellulaire en conduisant au cours des sept derniers jours. En 2011, les résultats montrent que la majorité des Canadiens (63,7 %) n'ont utilisé leur cellulaire en conduisant au cours des sept derniers jours, ce qui signifie que 36,3 % d'entre eux l'ont fait.

Cette question a aussi été posée lors des Sondages précédents de 2001 à 2006, aussi bien qu'en 2010. Les résultats basés sur ces tendances sont illustrés à la figure 1. D'après ces données, il semble que l'usage déclaré du cellulaire au volant au cours des sept derniers jours ait augmenté lentement de 2001 à 2006 : en 2001, 20,5 % des répondants avaient dit avoir utilisé leur cellulaire au volant au cours des sept jours précédents; en 2002, ce pourcentage est passé à 25 %, puis en 2003, à 27,5 %, et en 2004, à 32 %; il a diminué légèrement en 2005, passant à 31,1 %, même si la différence entre 2004 et 2005 n'est pas significative et si la tendance continue d'augmenter en 2006, avec 37 %. Cette information n'était pas disponible pour les années 2007 à 2009, car la question n'a pas été posée au cours de ces années; il n'est donc pas possible de dire si la tendance s'est maintenue. Toutefois, en 2010, le pourcentage d'utilisation déclarée du cellulaire au volant au cours des sept jours précédents (36,8 %) est près de celui de 2006 (37 %), tout comme le pourcentage déclaré en 2011 (36,3 %). Il semble que la tendance se soit stabilisée entre 2006 et 2011, après une hausse de 2001 à 2006. Il convient de noter que dans bon nombre des secteurs de compétences, on a commencé à adopter des lois interdisant l'usage des cellulaires portatifs en particulier. Plus précisément, à Terre-Neuve-et-Labrador, l'usage du téléphone portatif et l'envoi de messages textes au volant ont été interdits en 2003; les provinces de Québec et de la Nouvelle-Écosse ont interdit les téléphones portatifs au volant en 2008; l'Ontario a mis en place une interdiction concernant les cellulaires portatifs au volant en 2009; la Colombie-Britannique, la Saskatchewan et le Manitoba ont interdit l'usage du téléphone portatif en 2010; tandis que le Yukon, le Nouveau-Brunswick et l'Alberta ont interdit l'usage du téléphone portatif en 2011 (la loi en Alberta touche aussi d'autres distractions au volant, comme la lecture et l'écriture). Bien que cette hypothèse soit conjecturale, ces lois peuvent avoir eu une influence sur la tendance. Leur effet, toutefois, n'a pas été examiné à fond et mérite d'être suivi de près.

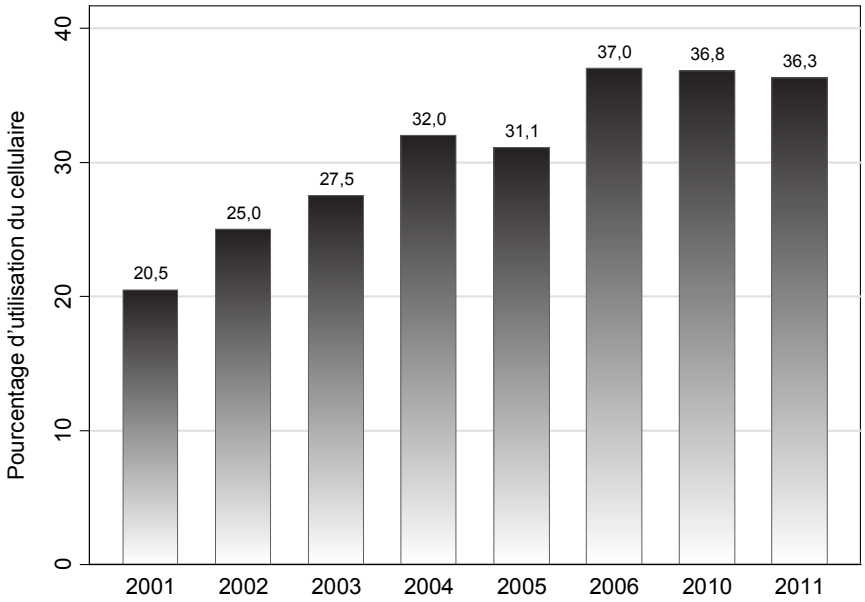

Figure 1. Pourcentage des conducteurs ayant utilisé un cellulaire au volant au cours des sept derniers jours, année

Combien de minutes les conducteurs canadiens passent-ils à utiliser leur cellulaire? Sur les 36,3 % de répondants qui ont indiqué avoir conversé à l'aide de leur cellulaire au volant au cours des sept derniers jours (voir la figure 1), la plupart (65,2 %) ont dit l'avoir fait pendant 10 minutes ou moins pendant la dernière semaine. À peu près le cinquième (22,1 %) des répondants ont mentionné avoir utilisé leur cellulaire entre 11 et 30 minutes et les autres, soit 12,7 %, l'ont utilisé pendant plus de 30 minutes en conduisant, au cours de la semaine écoulée. Cette question a aussi été posée au cours des sondages des années 2001 à 2006, et en 2010.

Si l'on voulait dégager une tendance de la fréquence d'utilisation, on pourrait dire qu'il y a eu une certaine fluctuation de 2001 à 2006 (voir la figure 2). Parmi ceux qui ont déclaré utiliser leur cellulaire en conduisant au cours des sept derniers jours, en 2001, 57,5 % ont déclaré avoir utilisé leur cellulaire pendant 10 minutes ou moins. Ce pourcentage est passé à 69,4 % en 2006. En 2010, il avait baissé à 66,1 % et était même plus bas en 2011, à 65,2 %. Dans l'ensemble, cela représente cependant une augmentation importante, de 57,5 % en 2001 à 65,2 % en 2011.

Parallèlement à l'accroissement général de ceux qui ont utilisé leur cellulaire pendant 10 minutes ou moins par semaine, il semble y avoir eu une baisse générale de ceux qui ont utilisé leur cellulaire pendant plus de 30 minutes, de 2001 à 2006. En 2001, 19,4 % des répondants ont déclaré avoir conversé à l'aide de leur cellulaire pendant plus de 30 minutes au cours de la semaine précédente, un pourcentage qui a diminué à 15,9 % en 2006. En 2010, il était encore plus faible, à 13,5 %, et il a baissé encore plus, à 12,7 %, en 2011. Ici encore, la différence entre 2001 (19,4 %) et 2011 (12,7 %) était significative. Il n'y a pas de

tendance claire du pourcentage de Canadiens qui utilisent leur cellulaire pendant 11 à 30 minutes pendant cette même période et aucune différence significative entre 2001 (23,1 %) et 2011 (22,1 %) n'a été observée.

En résumé, si l'on compare les données de 2001 à 2011, le pourcentage de répondants qui déclarent utiliser leur cellulaire pendant 10 minutes ou moins par semaine a augmenté considérablement. Conformément à cette hausse de l'usage du cellulaire au volant pendant 10 minutes ou moins, on constate une diminution importante de ceux qui ont utilisé leurs cellulaires pendant plus de 30 minutes en 2001 comparativement à 2011. Quant à ceux qui déclarent avoir utilisé leur cellulaire entre 11 et 30 minutes, le pourcentage était à peu près le même en 2001 (23,1 %) et en 2011 (22,1 %). Ainsi, bien qu'un plus grand nombre de Canadiens admettent utiliser leur cellulaire en conduisant aujourd'hui (36,3 %) qu'en 2001 (20,5 %), une grande proportion dit l'utiliser pendant de plus courtes périodes qu'en 2001 (65,2 % par rapport à 57,5 %).

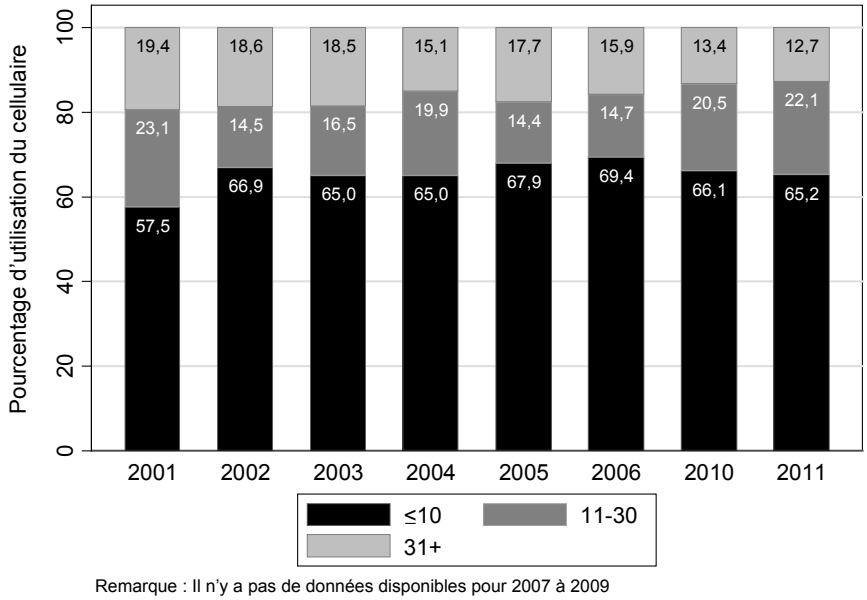

Figure 2. Nombre de minutes d'utilisation du cellulaire au volant au cours des sept derniers jours, par année

Combien de Canadiens distraits ont eu à freiner ou à braquer pour éviter une collision? Les répondants ont également dû indiquer combien de fois, s'il y a lieu, ils ont eu à freiner ou à braquer pour éviter une collision parce qu'ils étaient distraits au cours du dernier mois. Les résultats du sondage actuel montrent que moins du quart des répondants (22,9 %) déclarent avoir eu à freiner ou à braquer pour éviter une collision parce qu'ils étaient distraits à cause d'une source extérieure au véhicule et 5,9 % ont dit l'avoir fait pour éviter une collision en raison d'une source de distraction se trouvant à l'intérieur du véhicule. De plus, sur les 22,9 % de répondants qui ont indiqué avoir eu à freiner ou à braquer pour éviter une collision au cours du dernier mois parce qu'ils étaient distraits par une source extérieure au véhicule, 49,5 % l'on fait à une occasion, 32,1 % ont dû le faire à deux reprises et les autres, soit 18,4 %, ont eu à

freiner ou à braquer entre trois et dix fois au cours du dernier mois. Quant à ceux qui ont eu à la faire pour éviter une collision parce qu'ils étaient distraits par un facteur à l'intérieur du véhicule (5,9 %) au cours du dernier mois, 48,1 % l'ont fait à une occasion, 28,7 % à deux occasions et 23,2 % entre trois et quinze fois.

Une question a aussi été posée aux Canadiens sur les collisions évitées de justesse à cause de la distraction en 2006 et en 2010. Il n'y a aucune donnée pour les autres années. Les résultats du Sondage de 2010 révèlent que 27,3 % ont eu à freiner ou à braquer pour éviter une collision parce qu'ils étaient distraits par un élément à l'extérieur de leur véhicule et 12,6 % l'ont fait pour éviter une collision à cause d'une distraction à l'intérieur de leur véhicule au cours du dernier mois.

Les résultats du Sondage de 2006 étaient semblables à ceux de 2011 au sujet des sources de distraction extérieures au véhicule. Ainsi, en 2006, 20,2 % ont dû freiner ou braquer pour éviter une collision à cause d'une distraction extérieure au véhicule comparativement à 22,9 % en 2011. En ce qui concerne les éléments de distraction à l'intérieur du véhicule, en 2006, le pourcentage de ceux qui ont dû freiner ou braquer pour éviter une collision (9,5 %) se situe entre les pourcentages déclarés en 2011 (5,9 %) et 2010 (12,6 %) (Vanlaar et coll., 2007). Même si la méthode de sondage a changé puisque celui-ci a été fait entièrement par téléphone en 2006 et en partie par téléphone et en ligne en 2010 et en 2011, aucune différence importante n'a été observée par suite du changement de méthode. Il faudra recueillir davantage de données, au cours des prochaines années, pour suivre la tendance.

Où se situe la question de la distraction au volant dans l'ordre des priorités publiques? Les Canadiens ont eu à se prononcer sur un éventail de questions de sécurité routière en indiquant le degré de gravité accordé à ces problèmes. En 2011, 73,5 % ont noté la distraction au volant comme un problème très grave ou extrêmement grave.

Cette question a également été posée de 2001 à 2008 et en 2010 (voir la figure 3). Il convient de noter que la formulation de la question a changé entre 2005 et 2006. Plus précisément, de 2001 à 2005, la question posée mentionnait les conducteurs distraits par différents éléments comme les cassettes, les CD ou la radio. En 2006, il était simplement question de distraction au volant; cette modification pourrait expliquer la hausse substantielle de réponses, de 41,1 % en 2005 à 68,7 % en 2006. Comme on peut le voir à la figure 3, les préoccupations à propos des conducteurs distraits par différents facteurs comme les cassettes, les CD ou la radio ont diminué lentement, de 39,7 % en 2001 à 33,4 % en 2004, et augmenté à 41,1 % en 2005.

À compter de 2006, lorsqu'on leur a posé la question à propos de leur degré de préoccupation au sujet de la distraction au volant en général, celui ci a diminué, passant de 68,7 % en 2006 à 61,7 % en 2008. La question n'a pas été posée en 2009, de sorte qu'il n'est pas possible de savoir si la tendance à la baisse s'est poursuivie cette année là ou si elle a commencé sa remontée, puisque le pourcentage est passé à

75,2 % en 2010 avant de diminuer légèrement à 73,5 % en 2011. Ainsi, bien que les années 2006 à 2011 ne soient pas directement comparables à la période de 2001 à 2005, il pourrait y avoir un accroissement du degré de préoccupation, étant donné que les pourcentages de 2010 et 2011 sont beaucoup plus élevés que ceux de 2006 à 2008. Ces résultats devront être suivis de plus près pour confirmer si la préoccupation à propos de la distraction au volant est en fait à la hausse ou non.

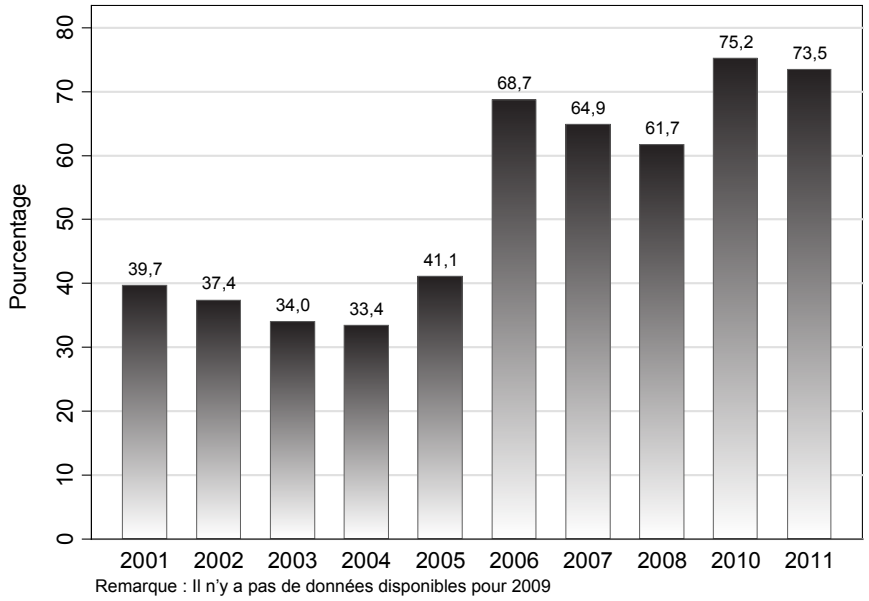

Figure 3. Pourcentage ayant perçu la distraction au volant comme un problème très grave ou extrêmement grave (de 2001 à 2005 : Conducteurs distraits par des éléments tels que les cassettes, CD ou radios; de 2006 à 2011 : distraction au volant)

Où se situe la question de l'usage du cellulaire parmi les priorités publiques? En ce qui concerne les préoccupations au sujet de l'usage du cellulaire, le pourcentage de ceux qui y voient un problème grave ou extrêmement grave était de 66,2 % en 2011. Cette question a aussi été posée de 2001 à 2008 et en 2010. La figure 4 montre que le pourcentage de ceux qui considèrent l'usage du cellulaire comme un problème très grave ou extrêmement grave est demeuré relativement stable depuis 2001, alors qu'il était de 66,8 %, comparativement à 66,2 % en 2011. En 2008, les préoccupations au sujet de l'usage du cellulaire étaient à leur plus bas niveau, à 60,1 %, et à leur plus haut en 2010 à 72,1 % (voir la figure 4). Malheureusement, aucune donnée n'est disponible pour 2009. Ces tendances devront être suivies de près afin de déterminer si la baisse de 2011 représente ou non une véritable diminution.

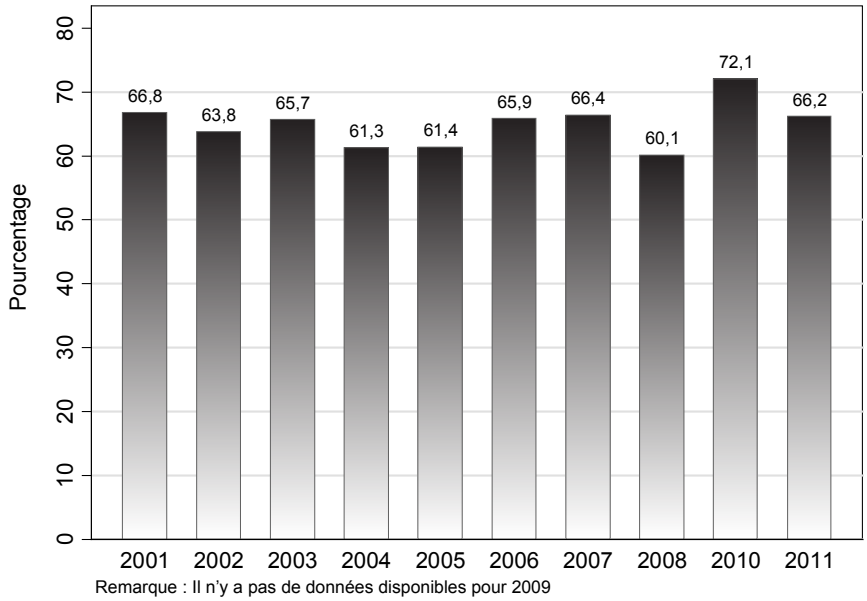

Figure 4. Pourcentage de ceux qui perçoivent l'usage du cellulaire au volant comme un problème très grave ou extrêmement grave

Où se situe la question des conducteurs qui composent des messages textes au volant parmi les priorités publiques? À la question concernant la composition de messages textes à l'aide d'un cellulaire au volant, le pourcentage de ceux qui y voient un problème très grave ou extrêmement grave était de 85,1 % en 2011. Cette question avait été posée pour la première fois en 2010; le pourcentage était alors de 90,2 %. Par rapport à d'autres problèmes de sécurité routière comme l'alcool au volant et la vitesse excessive, en 2011, pour la deuxième année de suite, la question qui préoccupait le plus les Canadiens était la composition de messages textes au volant. Fait intéressant, un sondage réalisé en 2011 et en 2010 par l'Association canadienne des automobilistes (CAA) a aussi révélé que l'envoi de messages textes en conduisant était passé au sommet des préoccupations des Canadiens en matière de sécurité routière pour la deuxième année de suite. Cette tendance devra être suivie de près.

Degré de soutien à diverses mesures. Les Canadiens ont eu à indiquer à quel point ils sont d'accord avec diverses mesures pour contrer le problème de la distraction au volant. En 2011, 61,7 % étaient d'accord pour dire que des efforts supplémentaires de sensibilisation et d'information sont nécessaires pour faire prendre conscience aux conducteurs du problème de la distraction au volant. Cette question a été posée en 2006 et en 2010. Les données ne sont disponibles pour aucune autre année. En 2006, le pourcentage selon le Sondage sur la sécurité routière était de 64,1 % et, en 2010, de 70,2 %.

Les Canadiens ont aussi eu à préciser s'ils étaient d'accord pour que l'on interdise l'usage du cellulaire au volant. Comme le montre la figure 5, 66,8 % des Canadiens en 2011 étaient d'accord ou fortement d'accord avec cette mesure. Cette question a aussi été posée de 2001 à 2005 et en 2010. Les données ne sont pas disponibles pour 2006 à 2009. La figure 5 montre qu'en 2001, le pourcentage était de 61,6 % et qu'il a diminué jusqu'à 53,5 % en 2005. Cependant, en 2010, un nombre plus grand de Canadiens étaient

d'accord avec la mesure, puisque 67,5 % se disaient d'accord ou fortement d'accord pour l'interdiction de l'usage du cellulaire au volant et, en 2011, 66,8 % étaient d'accord avec cette mesure. Il faut noter que la différence entre 2005 et 2010 et la différence entre 2005 et 2011 sont toutes deux significatives. En résumé, il semble que de nombreux Canadiens soient d'accord pour que l'on interdise l'usage du cellulaire au volant et leur pourcentage a augmenté de façon notable depuis 2005. Il faudra continuer de recueillir ces données afin de déterminer si la tendance se maintient.

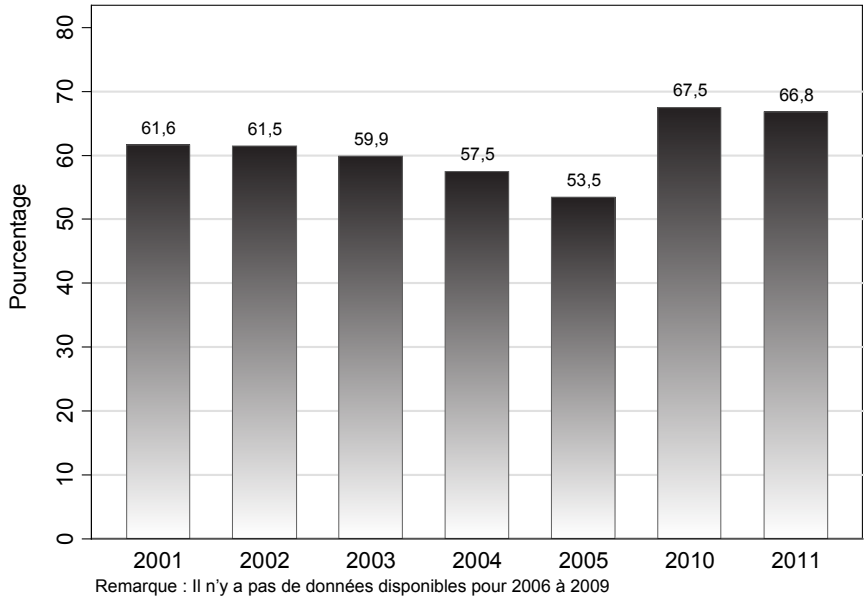

Figure 5. Pourcentage de conducteurs d'accord ou fortement d'accord avec l'interdiction de l'usage du cellulaire au volant

À propos du Sondage. Ces résultats sont issus du Sondage sur la sécurité routière, sondage d'opinion publique annuel élaboré et administré par la FRBR. Au total, 1 208 Canadiens ont répondu au questionnaire en septembre et en octobre 2011. Les résultats peuvent être considérés comme exacts, avec une marge d'erreur de 2,8 %, 19 fois sur 20. La réponse à la plupart des questions faisait appel à une échelle d'un à six, où six indiquait un accord, une préoccupation ou un soutien élevé, tandis qu'un marquait un accord, une préoccupation ou un soutien faible. Pour la troisième fois, certains répondants ont été joints au téléphone (303 en 2011; 401 en 2010; 600 en 2009) et certains, en ligne (905 en 2011; 800 en 2010; 600 en 2009).

BIBLIOGRAPHIE

Association canadienne des automobilistes (CAA). 2011. Les Canadiens et Canadiennes considèrent que la sécurité sur les routes du pays ne s'améliore pas. Communiqué : 23 novembre 2011.

Roberston, R., Marcoux, K. Vanlaar, W., Pontone, A. (2011). Sondage sur la sécurité routière 2010 : La distraction au volant. Fondation de recherches sur les blessures de la route. Ottawa, Canada.

Vanlaar, W., Simpson, H., Mayhew, D., Roberston, R. (2007). Sondage sur la sécurité routière 2006. La distraction au volant. Fondation de recherches sur les blessures de la route. Ottawa